

A REMPLIR PAR LE CHOMEUR

A quoi sert ce formulaire ?

Avec ce formulaire, vous pouvez demander le complément d'ancienneté. Vous obtenez ce complément après une année de chômage complet, si vous remplissez certaines conditions d'âge et si vous prouvez 20 ans de passé professionnel comme salarié.

En outre, vous devez répondre à une des cinq conditions suivantes :

1. Vous êtes licencié dans le cadre d'un licenciement collectif;
2. Vous prouvez 35 ans de passé professionnel;
3. Vous travaillez dans le secteur de la construction et avez une attestation donnée par le médecin du travail dont il ressort que vous êtes inapte à poursuivre votre activité professionnelle;
4. Vous prouvez 20 ans de travail de nuit au courant de votre carrière;
5. Vous avez travaillé assez longtemps dans un métier lourd.

On entend par métier lourd, le travail en équipes successives, en services interrompus ou dans un régime avec du travail de nuit.

Comment cette demande est-elle introduite ?

Vous remplissez toujours les rubriques A, B et D.

Vous remplissez la rubrique C uniquement si vous invoquez une occupation dans un métier lourd.

Introduisez la demande via votre organisme de paiement (CAPAC, CGSLB, CSC ou FGTB). L'organisme de paiement introduit ce formulaire auprès du bureau du chômage avec un message électronique dont il ressort que vous prouvez 20 ou 35 ans de passé professionnel et vous informera de la décision prise.

Plus d'info?

Prenez contact avec votre organisme de paiement.

A. DONNEES PERSONNELLES

NISS _____ / _____ - _____
(voir votre carte d'identité) NOM et prénom

B. MA SITUATION DE TRAVAIL

Cochez ci-dessous une des cinq possibilités et complétez les données demandées.

1. Je suis licencié dans le cadre d'un licenciement collectif
Date de l'annonce du licenciement collectif (*): ____ / ____ / ____
(* Renseignez-vous auprès de votre organisme de paiement.
2. J'ai travaillé dans le secteur de la construction et je suis en possession d'une attestation donnée par le médecin de travail dont il ressort que je suis inapte à poursuivre mon activité professionnelle. Je joins cette attestation.
3. Je prouve une occupation dans un métier lourd pendant 5 ans au cours des 10 dernières années, ou 7 ans au cours des 15 dernières années qui précèdent la fin de mon contrat de travail. Je réponds également aux questions dans la rubrique C et je mentionne ces périodes dans la rubrique D.
4. Je prouve 20 ans de travail de nuit au sens de la CCT n° 46 du 23/03/1990 et je mentionne ces périodes dans la rubrique D.
5. Je prouve 35 ans de passé professionnel (sera calculé par l'ONEM) et je remplis la rubrique D.

Le droit au complément d'ancienneté est lié au formulaire C4 qui

- est annexé
 a déjà été introduit avec une demande d'allocations du ____ / ____ / ____.

C. METIER LOURD

Remplissez cette rubrique si vous avez coché le choix 3, dans la rubrique B.

Joignez un aperçu de vos grilles de travail effectivement prestées des trois derniers mois pendant lesquels vous avez travaillé dans le cadre de ce métier lourd et cochez ci-dessous une des trois possibilités.

J'ai travaillé :

- en équipes successives. Je joins une déclaration de mon employeur dont il ressort que
- j'ai travaillé dans un régime d'au moins deux équipes d'au moins deux travailleurs qui font le même travail, tant au niveau du contenu qu'au niveau de la charge et qui se succèdent dans le courant de la journée sans interruption entre les équipes successives et sans que la superposition soit supérieure à un quart de leur tâche quotidienne, et que
 - les équipes dans lesquelles que j'étais occupé alternaient.
- en services interrompus
- dans un régime avec du travail de nuit

D. MON PASSE PROFESSIONNEL

Remplissez cette rubrique en concertation avec votre organisme de paiement et mentionnez les événements par ordre chronologique. Des événements qui ont déjà été enregistrés dans des banques de données et qui sont disponibles pour le secteur chômage, ne doivent pas être mentionnés.

Instructions pour remplir cette rubrique:

- rubrique B, choix 3 (5 ou 7 ans de métier lourd) → mentionnez ce travail dans la colonne 3 "événement".
- rubrique B, choix 4 (20 ans de travail de nuit) → mentionnez ce travail dans la colonne 3 "événement".
- rubrique B, choix 5 (35 ans de passé professionnel) → Mentionnez également les événements suivants:
 - service militaire ou service comme objecteur de conscience (selon la législation belge) → joignez un justificatif;
 - contrat d'apprentissage ou contrat d'apprentissage contrôlé → joignez un justificatif;
 - occupation statutaire comme fonctionnaire ou enseignant → joignez un justificatif;
 - périodes d'inactivité pour éduquer un enfant de moins de 6 ans → mentionnez le nom et la date de naissance de l'enfant;
 - profession comme indépendant (avec affiliation à une caisse pour assurances sociales).
- Travail à temps partiel situé avant 2004 ou dans l'enseignement → mentionnez la fraction de l'occupation dans la colonne 3 "événement".
- Travail ou périodes d'assurances sociales à l'étranger → joignez un justificatif.

Aperçu de ma carrière (en cas de manque de place, vous pouvez joindre un document en annexe)

Du	au	Événement – métier lourd – travail de nuit – fraction d'occupation
___ / ___ / _____	___ / ___ / _____
___ / ___ / _____	___ / ___ / _____
___ / ___ / _____	___ / ___ / _____
___ / ___ / _____	___ / ___ / _____
___ / ___ / _____	___ / ___ / _____
___ / ___ / _____	___ / ___ / _____
___ / ___ / _____	___ / ___ / _____

Facultatif: - interruption de carrière et crédit-temps avec allocations d'interruption;
 - chômage complet indemnisé, maladie indemnisée ou accident du travail, formation professionnelle.

Du	au	Événement
___ / ___ / _____	___ / ___ / _____
___ / ___ / _____	___ / ___ / _____
___ / ___ / _____	___ / ___ / _____
___ / ___ / _____	___ / ___ / _____

nombre d'annexes :

J'affirme sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète.

Date ___ / ___ / _____ signature du chômeur